



changement de statut refuser pour malade a commerçant

Par **solidair33**, le **10/04/2009** à **15:06**

bonjour, je suis un algérien, je réside en France depuis 4 ans et quelques mois déjà avec un titre de séjour vie privée et familiale que j'ai eu pour effectuer des soins. j'ai eu ma carte la première année et ensuite c'était l'enfer sur terre récépissé depuis l'expiration jusqu'à ya quelques mois entre temps j'ai créé une société de transport et j'ai déposé un dossier de changement de statut sans aucune réponse depuis mars 2007 à ce jour. la je viens de changer de préfecture avec la création d'une deuxième société sur bordeaux dont je suis associé à 25% sachant que dans la mienne en région parisienne j'étais gérant 100% et puis à 50% de plus que j'ai ma capacité (activité réglementée).

la je viens de recevoir mon refus de renouvellement de mon titre pour mon dossier médical et ils veulent pas recevoir mon dossier commerçant pour avoir ma carte commerçant.

j'ai déposé un recours au greffe du tribunal et donc toujours refus assorti d'un quitte du territoire en même temps j'ai formulé une demande pour ma carte commerçant à la préfecture mais sans réponse à ce jour sachant qu'au moment du changement d'adresse l'agent au guichet ne voulait pas recevoir mon kbis et il m'a affirmé qu'au moment où j'aurais mon refus pour mon titre de malade je pourrais déposer l'autre dossier de commerçant pour ma carte de commerçant.

je voudrais savoir es-que j'ai des chances d'obtenir ma carte de commerçant actuellement ou non ?? c'est très urgent
svp répondez moi

Par **omo**, le **18/10/2009** à **02:26**

bnj

j'ai la même situation q toi

moi il me donne 1 an et puis 6 mois et finalement 6 mois et maintenant je veut créer une entreprise, je sais pas quoi je fait ? aider moi svp

Par **miouze**, le **19/10/2009** à **05:27**

tu es sérieux c'est normal de s'attendre à ce genre de situations quand on joue avec la loi car souvent on manipule et on fait des détournements de procédures.

quand on vient en soins, déjà normalement on ne travaille pas donc l'histoire des soins c'est

du pipo ya el khaoua et legouer en compris nos magouille ,consulte un avocat de preference

Par **omo**, le **19/10/2009** à **14:31**

salam

qu'est ce que ta fait toi ?

moi je croi je veut commencer de creer la boite et aprres je vais aller a la pref pour déposer busniss plan...

et j'ai un autre question on cas ou de changement de statut au commercant est ce que ya une moy de nos change statut vie privé et famil au future ?

salam

Par **miouze**, le **20/10/2009** à **01:37**

un peu de logique mon frere ,je connais des gens qui ont depuis plus de 10 une carte commercant ,ils ont jamais reussis a changer de statut.

la seul solution est que le jours ou tu aura ta carte commercant ,tu ramene ta femme ou tu te maris au bled ,ta femme aura une carte vie privee et familiale au bout de 5 ans si elle remplis les conditions c'est a dire un travaille stable mimimum le smig elle aura droit a une carte de residence de 10 ans donc toi tu ferme ton commerce et tu rentre au bled et ta femme fera un regroupement familiale .

donc c'est une procedure tres longue ,ils ne sont pas cons.

nous en se croit meilleurs or en est con

Par **omo**, le **20/10/2009** à **14:44**

merci bc pour tes cons,

avec cette carte on le droit a les appelle + droit a soign "CMU"...

est ce qu'on a d'autres avantages avec cette carte ?

Par **miouze**, le **20/10/2009** à **23:19**

tu es serieux tu veux arnaquer la france.

dans ce cas moi le bon musulman je ne te donnerai pas de ficelle pour anrqueuer un systeme dont je cotise .

amicalment

Par **hon**, le **10/08/2014** à **23:00**

etranger vis avec ma famille un fils nee en france

Par **nassimbelcourt1982**, le **02/01/2016** à **17:17**

bonjour j ai une maladie longue durée . la préfecture délivrie autorisation provisoire de séjour pour le soins 6 mois renouvelable sans autorisation de travail . la préfecture elle dis APS renouvelable jusque le 28/09/2017 alors 4 fois APS de 6 mois. j ai toutes les conditions justes : présence en France sa fais 1 an je suis en France maintenant . date d'entrée en France 00/12/2014 . la préfecture délivrie APS le 16/11/2015 . la question est ce que j ai le droit de demander carte de séjour (vie privée famille) ou bien recours a tribunal administratif et j ai toutes les justifications de présence 1 an en France . Merci

Par **moh2591**, le **06/01/2016** à **21:16**

non après 2 APS pour soins quand tu te rends pour avoir ton 3ème PAS pour soins il te donneront un récépissé de 3 mois avec lequel tu peux travailler normalement en attendant que ton titre de séjour de 1 an avec la mention vie privée et familiale.

Par **ambitieux**, le **07/01/2016** à **16:04**

Bonjour,
J'ai déposé il y a trois mois à la préfecture une demande de changement de statut "étudiant à salarié " avec un CDI et j'ai eu un récépissé avec autorisation de travail ce récépissé a expiré et on m'a donné un autre de trois mois en me disant qu'ils attendent la réponse de la DIRECCTE Je voudrais savoir si cela veut dire que j'aurai certainement mon nouveau titre de séjour "salarié".
Merci.

Par **has82**, le **31/05/2016** à **20:33**

bonjour, je suis rentré en France en février 2013 marocain
j'ai demandé mon titre de séjour pour soins le 19/06/2014 qui a été accordé par une autorisation de séjour d'un an mais il me donne juste les APS de 3 mois 4 fois et au moins juin 2015 j'ai déposé le renouvellement mon titre pour soins qui a été accordé pour APS de 6 mois jusqu'à janvier 2016 , après il m'a demandé pour renouvellement au novembre 2015 je l'ai fait mais malheureusement a été rejeté il me donne la décision de quitter le territoire de France volontairement dans 30 jours en 20/05/2016, mais on fait je travaille depuis mars 2015 et je suis embauché en CDI à temps plein je sais pas quoi faire je vais devenir fou s'il vous plaît aidez moi merci

Par **azume**, le **16/01/2017** à **16:50**

bonjour

je suis algerienne et je prévois de venir en france a fin de solliciter un titre de séjour pour soin car mon fils est trisomique et présente plusieurs maladies (le coeur , le colon , système digestif , epilepsie.....) qui n'ont pas bien été traités en algerie mon fils souffre et je souffre de le voir comme ça après plusieurs hospitalisations en algérie je suis décidé à le soigner en france pensez vous qu'il y a des chances de décrocher ce titre de séjour en sachant que mon mari est cadre régional et qu'il pourra nous financer le séjour et moi je suis cadre dans une banque française (je vais déposer une mise d'un an)

Par **Lam84**, le **17/07/2017** à **08:25**

has82

Bonjour, Comment s'est terminée votre histoire, je suis dans la même situation et je veux changer de statut. j'ai actuellement un vpf pour soin avec autorisation de travail qui se termine en septembre. je suis en cdi et souhaiterais demander le renouvellement salarié. comment faire?